
DESTINATAIRES :	À tous les gestionnaires en soins infirmiers, aux membres du personnel en soins infirmiers, les médecins, pharmaciens et gestionnaires du CISSS de la Montérégie-Ouest
EXPÉDITEURS :	Claudine Dansereau, conseillère cadre aux opérations, Centres de vaccination, dépistage, prélèvements et maladies infectieuses Stéphanie Daoust, coordonnatrice des Points de services locaux
DATE :	15 janvier 2025
OBJET :	Trajectoire - Interventions lors de la présence d'un cas suspect ou confirmé d'une maladie à déclaration obligatoire (MADO)

Bonjour,

La présente note a pour but de vous informer de la trajectoire adoptée au CISSS de la Montérégie-Ouest pour un usager suspecté ou ayant une maladie à déclaration obligatoire.

Cette trajectoire illustre les responsabilités des différentes parties prenantes. La prise en charge et la divulgation à la Direction de santé publique lors d'une MADO est une responsabilité qui découle de la Loi sur la santé publique.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce processus qui se trouve actuellement sur l'intranet, soit le processus [PRC-CISSMO-10342](#) (2024-12).

N'hésitez pas à communiquer avec Claudine Dansereau à l'adresse suivante si vous avez des questions : claudine.dansereau.csssvs16@ssss.gouv.qc.ca.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

CD, SD